

Le 4 janvier 2021

La nécessaire évolution du numéus clausus dans les écoles nationales vétérinaires françaises

Les quatre écoles nationales vétérinaires françaises (ENVF) doivent être confortées comme établissements d'enseignement supérieur et de recherche, afin qu'elles continuent à former des diplômés à un niveau d'excellence leur permettant de répondre aux attentes de la société dans les secteurs (1) cliniques (2) privés de la santé, de l'alimentation, du diagnostic biomédical (3) de la santé publique vétérinaire, de l'enseignement et de la recherche publics. Depuis la pandémie du Covid 19, le paradigme « une seule santé » implique des vétérinaires et des médecins ayant acquis une culture commune dès leur formation initiale.

Elles ont obtenu ce statut grâce à une insertion de longue date sur des sites universitaires performants de lisibilité internationale.

Une analyse prospective a quantifié les besoins en diplômés vétérinaires "ref 1" à 1000 /an à 10 ans . Le principal besoin en diplômés (80%) se situe dans le secteur clinique des animaux de compagnie et de loisir, avec une demande constante en spécialistes.

Le besoin en vétérinaires dans le secteur des animaux de rente est au contraire devenu minoritaire (19 %). Cependant, dans certains « déserts ruraux », le nombre de vétérinaires ne permet plus de garantir le suivi sanitaire et le bien-être des animaux d'élevage. Aucune des mesures prises pour diriger les étudiants vers ces zones rurales n'a jusqu'à présent montré d'effet suffisant. L'Académie Vétérinaire de France (AVF) attire l'attention sur le fait que cette question des « déserts vétérinaires ruraux » ne relève pas d'une augmentation du nombre de diplômés, mais plutôt de mécanismes territoriaux permis par la récente Loi DDADUE "ref 2". L'augmentation des diplômés par la voie d'une cinquième école n'est donc pas une réponse crédible au manque d'installations de praticiens dans ces zones rurales.

Les besoins en diplômés sont aussi déficitaires dans les secteurs de la fonction publique (santé publique vétérinaire, recherche, formation) et dans les entreprises de la santé et de l'agroalimentaire.

Dès 2021, 700 étudiants seront recrutés chaque année dans les quatre ENV, auxquels viendra inéluctablement s'ajouter un flux de diplômés venant d'autres Etats de l'Union européenne, les écoles francophones devenant plus nombreuses en Europe.

L'Académie Vétérinaire de France propose donc de poursuivre l'augmentation progressive du nombre d'étudiants recrutés dans les ENVF afin de satisfaire le besoin prévisionnel de 1000

diplômés par an.

Cette augmentation devrait être réalisée sans modifier l'importance relative des différentes voies de recrutement actuelles, sauf à mettre place un recrutement commun avec les étudiants en médecine humaine, déjà recommandé par l'AVF « ref 3 ».

L'Académie Vétérinaire de France considère que les quatre ENVF publiques, inscrites de longue date dans des environnements universitaires métropolitains, ayant des masses critiques et une attractivité internationale, sont en mesure de répondre à ces exigences, d'autant qu'elles sont rompues à respecter les autres exigences dictées par l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV).

Ces ENVF peuvent se mobiliser immédiatement pour répondre à cette croissance et avec un coût inférieur à celui engendré par la création puis par le fonctionnement d'une nouvelle école qui diminuerait d'autant la dotation allouée aux ENVF.

Pour l'Académie Vétérinaire de France, l'augmentation du nombre d'étudiants dans les quatre ENVF doit s'accompagner d'évolutions permettant :

- . de répartir des flux d'étudiants selon la projection des besoins en emplois dans les différents secteurs ;
- . de s'assurer que la formation théorique initiale, la formation clinique et ses nouvelles méthodes pédagogiques et la formation par la recherche « ref 4 », apportent le niveau d'excellence internationale des ENVF ;
- . de mutualiser, dans les cursus des médecins et des vétérinaires, des séquences d'enseignements liées au concept « *une seule santé* » ;
- . de rénover le modèle économique des ENVF, en redimensionnant leurs dotations et en réformant le fonctionnement de leurs centres hospitaliers universitaires.

Références

« 1 » Rapport de Mission pour l'Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire « Analyse prospective des besoins de diplômés vétérinaires en France », octobre 2019.

« 2 » Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) en matière économique et financière, adoptée le 18 novembre.

« 3 » Avis de l'Académie Vétérinaire de France « sur l'intérêt de favoriser, dès le recrutement des étudiants dans les écoles nationales vétérinaires, des interrelations entre futurs professionnels de la santé humaine et futurs professionnels de la santé animale ». 20 juin 2019.

« 4 » Avis de l'Académie Vétérinaire de France « sur la nécessité de soutenir la formation par la recherche dans les écoles nationales vétérinaires ». 13 février 2020.

Académie Vétérinaire de France, 34 rue Breguet 75011 Paris
Courriel : academie@veterinaire.fr, Téléphone : 01 85 09 37 00
www.academie-veterinaire-defrance.org

L'Académie Vétérinaire de France étudie tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où s'exercent les compétences du vétérinaire, en particulier ceux se rapportant aux animaux, à leurs maladies, à leurs relations avec l'homme et l'environnement, aux productions animales et à la santé publique vétérinaire. Elle contribue à la diffusion des progrès des sciences et au perfectionnement des techniques ayant trait aux activités vétérinaires.

Elle conseille les pouvoirs publics et éclaire l'opinion dans les domaines précités.

Elle développe les relations techniques et scientifiques, nationales ou internationales entre les vétérinaires et les autres acteurs des sciences de la vie et de la santé.

Fondée le 20 juin 1844, elle est reconnue d'utilité publique par décret le 16 avril 1878 et instituée Académie Vétérinaire de France par décret du 12 Janvier 1928.